



DÉCHETS

Compostage : accélération du tri de biodéchets sur le territoire



L'objectif est clair : faire en sorte que tout le monde comprenne que composter ses biodéchets est aussi simple que trier son verre ou ses emballages, que l'on soit dans un appartement, dans une maison, en ville ou à la campagne.

Publié le 06 décembre 2023



Vous vous interrogez sur la nouvelle loi applicable au 1er janvier sur le tri des biodéchets, vous vous sentez perdu ? Claude Bodet, vice-président aux équipements urbains chargé de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets et maire de Saint-Lyphard et Nicolas Criaud, président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont rappelé dans une résidence collective, tout ce qui est à votre disposition sur le sujet devant le Groupe CISON et notre partenaire spécialiste du compostage Olygeo - Membre du Réseau Compost In Situ.



Depuis plusieurs semaines tout le monde évoque « l'obligation de compostage pour tous » qui doit entrer en vigueur très prochainement. Pour plus de précisions, cette agitation est due à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGECL) publiée en février 2020. Celle-ci stipule en fait **l'obligation générale pour toutes les collectivités de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets** pour leurs habitants. Notre agglomération, au sein de laquelle nous menons une politique ayant pour objectif le « 0 déchet » n'a pas attendu cette loi pour mettre en place cette habitude vertueuse et **distribue des composteurs individuels sur le territoire depuis 20 ans déjà. Nous profitons juste de l'occasion que le sujet soit désormais d'actualité pour encore accentuer nos efforts** et faire en sorte que chacun comprenne que composter les biodéchets est aussi simple que trier son verre ou son carton.



Les biodéchets sont tous les déchets alimentaires de cuisine et de table et les déchets végétaux, donc tous les restes des préparations de cuisine et des assiettes de chacun, les restes de repas des particuliers et des cuisines de restaurants, cantines, bureaux, et les déchets issus des tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles d'arbuste, de haies. **Tous ces biodéchets qui finissent dans les poubelles classiques sont ensuite brûlés ou enfouis par nos soins, et donc taxés, alors qu'ils pourraient être simplement valorisés.**

En France, **plus de 28 millions de tonnes de déchets alimentaires et 14 millions de tonnes de déchets verts sont produits chaque année.** Ils représentent environ encore **un tiers du contenu des poubelles classiques des ménages du territoire de notre agglomération alors qu'ils peuvent être facilement transformés en compost par chaque individu** afin d'éviter qu'ils soient enfouis ou incinérés comme le reste des déchets résiduels, ce qui est néfaste pour l'environnement et a un coût financier pour tous. L'objectif final de la loi AGECL est bien de ne plus pratiquer l'incinération, ni l'enfouissement des biodéchets qui sont des pratiques aberrantes.

Les biodéchets sont une vraie ressource pour la planète à valoriser et **leur tri a 4 enjeux majeurs pour le développement d'un territoire:**

- ▶ **Le retour au sol :** le compost sert pour les cultures agricoles et de jardins pour nourrir naturellement les sols et permet d'éviter les engrais chimiques ;
- ▶ **Eviter les pollutions :** les biodéchets étant composés de 60 % d'eau, les transporter pour aller les brûler n'est pas écologique et les transporter pour les enfouir globalement avec d'autres déchets peut être une cause de pollution des sols ;
- ▶ **La réduction des ordures ménagères et la maîtrise des coûts de gestion des déchets** car le tri des biodéchets allège d'1/3 le bac vert ;
- ▶ **La production d'énergie :** A terme, il pourrait être envisagé, mais ce n'est pas le cas pour le moment, de procéder à la méthanisation des biodéchets qui, en produisant du biogaz pourraient être utilisés comme carburant et énergie de chauffage.



Pour généraliser le tri, **chaque collectivité est libre de définir une organisation qui convient le mieux aux spécificités et aux besoins de son territoire** : porte à porte, apport volontaire, composteurs collectifs et individuels, et doit accompagner les habitants sur ce nouveau geste. Notre agglomération, compétente dans la gestion des déchets, agit tout au long de l'année pour accompagner 76 000 habitants au quotidien et environ 360 000 en période estivale, et s'est engagé à réduire la production de déchets (**Ambition A, action A6 : réduire notre empreinte environnementale**). **Nous sommes donc très attentifs au sujet et très impliqués.**

Sur notre territoire, les biodéchets laissés dans les poubelles vertes classiques coûtent à la collectivité environ 2 millions d'euros chaque année, ce qui englobe le transport, la collecte, le traitement de ces restes. Ce coût pourrait être en partie évité grâce au tri à la source.

L'Agglo est préparée à cette obligation du 1^{er} janvier et accélère désormais le mouvement en visant 3 grandes cibles :

- ▶ **1/ le compostage individuel** : principalement pour les maisons avec des jardins de plus de 100m². C'est la solution de gestion individuelle déjà en place depuis 2003 au vu de la physionomie de notre territoire composé majoritairement de maisons individuelles, avec la distribution gratuite des composteurs individuels à récupérer à notre direction d'Herbignac. A ce jour, **près de 20 000 composteurs ont déjà été donnés, dont plus de 1000 cette année. 1 résidence principale sur 2 est déjà équipée. En 2024, le déploiement devrait s'accélérer encore plus puisque les services de l'agglomération vont étudier la possibilité de se rendre directement au contact des habitants pour les inciter à en récupérer dans les 15 communes du territoire. On passerait donc du retrait à la demande dans nos locaux d'Herbignac à une mise à disposition lors de sessions d'information dans toute l'agglo.** Nous allons agir en prévention et en sensibilisation car chacun peut aussi très facilement fabriquer son composteur chez soi. **Notre objectif est que 50% de toutes nos maisons soient équipées en 2026.**
- ▶ **2/ le compostage collectif** : déployé quand un espace vert public (parcs, jardins publics...) ou privé (petits extérieurs de moins de 100m² ou les appartements) est disponible. Cette solution de gestion collective a l'avantage de valoriser des biodéchets directement sur place avec le même objectif de sobriété : pas de collecte ni de transport. Pour les personnes habitant en appartement donc, **l'Agglo va accélérer le déploiement de composteurs collectifs en lien avec les bailleurs, les syndicats, qui devront ensuite mettre en place des règles simples d'utilisation et de gestion collective de leurs composteurs.** Nous avons l'exemple aujourd'hui avec ce composteur mis en place il y a peu et qui fonctionne bien, le CISN présent avec nous peut en témoigner. **11 composteurs de ce type ont déjà été installés au pied d'immeubles cette année** à Guérande, La Baule, Saint Lyphard, Herbignac, et des dizaines d'autres seront déployés en 2024. **Une dizaine a également été installée en milieu scolaire** à Pénestin, Camoël, Férel, Piriac sur Mer... **Des tests vont également être faits sur des composteurs collectifs à installer en centre-bourg.**
- ▶ **3/ la collecte en points d'apport volontaire** : Comme pour le verre ou les vêtements, ce type de collecte permet une solution de tri et de valorisation des biodéchets pour des personnes ne pouvant pas utiliser de composteurs collectifs ou individuels ou à des endroits où il n'est pas possible d'en avoir. Il permet de toucher d'autres types de population comme les touristes ou résidents passagers (saisonniers, Airbnb... etc), très présents sur notre territoire. Ce test de **mise en place de points d'apport volontaire pour les zones plus urbaines en 2024**, sur le même système que les autres bornes va permettre de vérifier les équipements, la mise en œuvre, et d'accompagner les usagers dans l'appropriation et l'utilisation de ces outils de tri, pour garantir la mise à disposition d'une solution performante et pérenne.

Notre objectif est simple vous l'aurez compris : faire en sorte que **personne ne puisse plus avoir d'excuse** pour laisser ses biodéchets dans la poubelle verte, quel que soit son lieu de vie ou son profil.



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**